

## **Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2014 à 20h00**

Présidence : M. François Genoud, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 32 citoyens actifs

Excusés : Mme Hannelore Aeschlimann et M. Alphonse Gabriel

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 28 novembre 2014, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Marcel Vauthey et Benoît Jordil sont nommés scrutateurs.

En préambule, M. le Président explique à l'assemblée que, conformément à l'article 18 al. 3 de la loi sur les communes, les membres du Conseil communal prendront dorénavant part au vote. Toutefois, le Conseil communal s'abstiendra lors de l'approbation des comptes et lorsqu'une demande de délégation de compétence est octroyée.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2014**

### **2. Budget 2015**

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
- 2.2 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.3 Présentation du budget d'investissement
- 2.4 Réfection de la route de Pra-Charbon et emprunt y relatif
- 2.5 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.6 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

### **3. Présentation de la planification financière 2015-2019 et observations de la commission financière**

### **4. Révision générale du plan d'aménagement local – Etat de la situation**

### **5. Divers**

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2014**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2014 est approuvé par 37 oui et 1 abstention.

## **2. Budget 2015**

### *2.1 Présentation du budget de fonctionnement*

M. Serge Praz commente le budget de fonctionnement selon le plan comptable et donne des explications sur les comptes qui présentent de forts écarts par rapport au budget 2014 et/ou comptes 2013.

Ce budget a été établi avec la rigueur voulue, dans une approche réaliste visant à limiter les dépenses au minimum. L'estimation des recettes fiscales est basée sur les statistiques fournies par le Service cantonal des contributions. Le budget 2015 a pu être difficilement bouclé avec un total de charges de Fr. 3'630'225.17 et Fr. 3'476'223.80 de produits, soit un excédent de charges de Fr. 154'001.37, proche de la limite des 5% fixée par la loi sur les communes.

M. Marcel Vauthey aurait trouvé judicieux, lors de la présentation du budget, d'indiquer tous les postes concernés par des charges liées cantonales. M. Serge Praz explique que lors de la présentation des comptes, les charges liées sont détaillées et le pourcentage qu'elles représentent est indiqué. Le présent budget comprend env. 60% de charges liées cantonales et 90% en tenant compte des différentes obligations intercommunales et communales ; la marge de manœuvre est donc faible.

M. Serge Praz précise à M. Marcel Vauthey que le poste «police du feu» concerne le fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers à charge de Granges (achat de matériel, frais d'intervention, taxes d'exemption...). Le poste «local du feu» englobe les charges relatives au bâtiment de la caserne. Les frais sont répartis entre les communes de Bossonnens, Attalens et Granges, raison pour laquelle ce compte est équilibré.

M. Serge Praz confirme à M. Rodolphe Aeschlimann que le montant relatif aux travaux d'insonorisation de la salle de théorie de la caserne est compris dans les Fr. 129'822.00.

M. Serge Praz indique à M. Vincent Michellod que l'amortissement de Fr. 18'689.00 concernant la réalisation du trottoir à la route de la Léchère a été intégré au budget 2015, d'où l'augmentation générale des charges d'amortissement.

### *2.2 Rapport de la commission financière et approbation*

*Le budget 2015 est pratiquement similaire au budget 2014. Toutefois, nous avons relevé les points suivants :*

**1. Ordre :** *un renouvellement des tenues des sapeurs-pompiers est nécessaire, ce qui augmente les charges à Fr. 40'408.40.*

**2. Enseignement et formation :** *nous constatons que le poste 2 «enseignement et formation» représente env. le tiers du budget communal.*

*La participation à l'accueil extrascolaire de l'association des Petits Lions a été alignée au compte 2013 à Fr. 41'000.00.*

**4. Santé :** *la diminution du poste «participation à la subvention cantonale des soins spéciaux» compense, en partie, l'augmentation de la participation à l'aide et aux soins à domicile (RSSV). La tendance haussière se confirme.*

**6. Transports et communications :** *les travaux de la route de la Léchère terminés, les amortissements commencent à imputer le budget pour Fr. 18'689.00.*

**7. Protection – Aménagement de l'environnement :** *le réseau d'eau claire vieillissant doit être entretenu ou remplacé. Un prélèvement à la réserve est nécessaire.*

*L'évolution du PAL nous oblige à prévoir un poste plus important pour assurer les honoraires des urbanistes.*

**9. Finances et impôts :** *nous constatons une stabilité des charges et produits.*

**Résultat du budget de fonctionnement :** *en guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ce budget tel qu'il vous est présenté, avec un excédent de charges de Fr. 154'001.37 proche de la tolérance cantonale. Nous avons pu constater que les chiffres avancés ont été calculés le plus exactement possible par le Conseil communal.*

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2015 est soumis au vote et est accepté par 38 oui et 1 abstention.

### *2.3 Présentation du budget d'investissement*

Le budget d'investissement est constitué d'objets votés les années précédentes ainsi que d'un nouvel investissement pour la réfection de la route de Pra-Charbon qui est présenté séparément.

Report des objets votés :

- Parc informatique du cercle scolaire : Fr. 16'900.00
- PGEE : Fr. 30'000.00
- Réfection du pont de la Biorde : Fr. 115'000.00
- Equipement de base pour le PAL : Fr. 444'750.00

M. Serge Praz explique à M. Rodolphe Aeschlimann que les objets votés et non réalisés sont reportés d'année en année, et qu'au-delà de 2015 on les retrouve dans la planification financière.

M. Serge Praz précise à M. Vincent Michellod que les travaux qui viennent d'être réalisés sur le pont de la Biorde ne sont pas en lien avec la réfection de ce pont ; il s'agissait de travaux urgents concernant la chaussée.

M. Marcel Vauthey demande si la Biorde va vraiment être corrigée. M. Serge Praz indique qu'à ce jour différentes variantes ont été étudiées. Tout laisse à penser que le profil hydraulique sera différent, mais, en l'état, nous n'avons pas plus d'information.

### *2.4 Réfection de la route de Pra-Charbon et emprunt y relatif*

La route de Pra-Charbon se trouve dans un état de dégradation avancée et ne satisfait plus aux exigences actuelles du trafic. Elle est empruntée journalièrement par les entreprises situées

dans la zone industrielle, leurs travailleurs, clients et fournisseurs. Le coût de cette réfection s'élève à Fr. 62'000.00.

<b>Plan de financement:</b>				
<b>A charge du budget d'investissement 2015, financé par emprunt bancaire</b> (poste 620.501.10)				
<b>Frais financiers:</b>				
<b>2015</b>	Intérêts (6 mois)	2.5%	62'000.00	775.00
<b>2016</b>	Intérêts	2.5%	62'000.00	1'550.00
	Amortissements	4%	62'000.00	2'480.00
<b>Total frais financiers 2016</b>				<b>4'030.00</b>

M. Marcel Vauthey retrace l'historique de la réalisation de cette route. Il y a env. 60 ans, la commune a vendu du terrain à l'entreprise Bois Ril pour Fr. 1.50/m<sup>2</sup> et, en contrepartie, M. Descoedres s'est engagé à faire la route. M. Marcel Vauthey s'est rendu sur place et a constaté que les profils en long et en travers étaient en bon état, tout comme le fond. Il demande si les travaux prévoient de démolir le béton. Mme Pascale Zimmermann explique que la route va être dégrappée sur quelques centimètres, mais que le béton ne sera pas touché. Plusieurs entreprises seront contactées afin de trouver la solution la plus adaptée.

#### *2.5 Rapport de la commission financière et approbation*

*Cette route a effectivement besoin d'être rénovée pour permettre un accès convenable aux zones industrielle et agricole. Les frais financiers de ce nouvel emprunt de Fr. 62'000.00 sont supportables. La commission financière préavise favorablement à cette dépense.*

La parole n'étant plus demandée, la réfection de la route de Pra-Charbon et l'emprunt y relatif, d'un montant de Fr. 62'000.00, sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

#### *2.6 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement*

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement 2015 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

### **3. Présentation de la planification financière 2015-2019 et observations de la commission financière**

Le plan financier pour les 5 prochaines années prévoit une péjoration de la situation. En effet, l'augmentation des charges liées, les amortissements des investissements et les coûts consécutifs à la transformation de la STEP, des bâtiments scolaires à Attalens, des homes de la

Veveyse et du cycle d'orientation vont augmenter notablement les charges. Un ajustement des recettes communales s'imposera dans les prochaines années.

M. Serge Praz présente, à titre informatif, la planification financière 2015-2019. L'excédent de charges devrait représenter 4.6% du budget en 2015, pour atteindre, en 2019, 11.9% du budget de fonctionnement.

M. Serge Praz précise à M. Vincent Michellod que pour l'agrandissement de la STEP, une clé de répartition a déjà été négociée selon un calcul basé sur les équivalents habitants.

M. Marcel Vauthey a lu dans les journaux qu'il sera difficile pour la STEP d'obtenir la surface nécessaire pour son agrandissement. M. Jean-Claude Maeder lui explique que c'est une des conséquences de l'entrée en vigueur de la LAT. De plus, le jour où la station d'épuration aura atteint son quota, le canton de Fribourg bloquera toutes les demandes de permis de construire.

M. Rodolphe Aeschlimann demande si le montant de notre participation de Fr. 1'038'000.00 pour l'agrandissement de la STEP ne pourrait pas être prélevé dans la réserve. M. Serge Praz lui explique que cette réserve va déjà servir en 2015 à l'entretien sur réseau communal mais que le moment venu, la situation sera analysée.

La parole est transmise à M. Bernard Rüegg pour la lecture des observations de la commission financière.

*La commission financière a examiné le plan financier 2015-2019 établi par le Conseil communal. Notre examen nous a fait relever les points suivants :*

- *Ce sont toujours les grands projets concernant la modification des homes de la Veveyse ainsi que l'agrandissement du CO qui auront de lourdes conséquences financières.*
- *Toutefois, nous constatons que la progression du taux de déficit serait moins rapide que planifiée dans les rapports précédents.*

*Nous tenons à remercier le Conseil communal pour l'établissement de ce plan puisqu'il permet d'avoir une vision future des finances de la commune.*

#### **4. Révision générale du plan d'aménagement local – Etat de la situation**

M. le Président a le plaisir de signaler la présence de trois membres de la commission d'aménagement à cette assemblée. Il relate les principales étapes qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée communale.

- 5 juin 2014 : une séance a été organisée au SECA avec des représentants de la commission d'aménagement et du Conseil communal. Le but était de faire le point de la situation suite à l'entrée en vigueur de la LAT et du moratoire (2019) consécutif. Le Canton nous a informés que deux solutions se présentaient à nous : soit le Conseil communal laissait la procédure se poursuivre avec le PAL actuel, sachant qu'il n'y avait aucune chance qu'il soit approuvé avant la fin du moratoire, ni même après, vraisemblablement ; soit il décidait d'élaborer un nouveau PAL compatible avec la loi fédérale. Le SECA a promis, afin que l'on puisse se déterminer, de nous faire parvenir durant l'été les préavis déjà rentrés des principaux services. En parallèle, une information a été donnée aux propriétaires concernés.
- Août 2014 : les différents préavis ont été analysés par le Conseil communal et la commission d'aménagement. Le Conseil communal a décidé de préparer un nouveau PAL, selon le préavis positif de la commission d'aménagement. Dans les grandes lignes, cela consiste à mettre tous les secteurs prévus au plan d'affectation des zones initial au plan directeur ; l'avantage réside dans le fait que nous aurons ainsi plus de chance de

mettre en zone tout ou partie de ces secteurs une fois que le canton aura rédigé son plan directeur cantonal.

- Octobre 2014 : un nouveau PAL est présenté par le bureau d'urbaniste, à savoir le plan d'affectation des zones (sans les secteurs de mise en zone), le plan directeur avec les secteurs prévus auparavant, le règlement communal d'urbanisme adapté selon la LAT et les préavis cantonaux. En séance du 20 octobre 2014, le nouveau PAL a été validé par le Conseil communal, sur préavis positif de la commission d'aménagement. Sur conseil de l'urbaniste, le dossier a été envoyé au SECA pour l'examen préalable. Ces informations ont été communiquées, par écrit, aux propriétaires concernés.
- 5 novembre 2014 : le SECA a confirmé avoir réceptionné notre dossier. On peut décemment espérer une mise à l'enquête courant février – mars 2015.
- 15 décembre 2014 : le présent point à l'ordre du jour fait office d'information à la population. Aucune séance particulière ne sera donc organisée. Pour les citoyens qui souhaitent davantage d'explications, la Secrétaire et le Syndic se tiennent à disposition.

M. le Président confirme à M. Marcel Vauthey que tout le travail effectué dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local ne débouche que sur peu de résultats et que les frais engagés se montent tout de même à plus de Fr. 180'000.00.

## **5. Divers**

Mme la Députée, Gabrielle Bourguet, remercie le Conseil communal pour la rigueur avec laquelle il effectue son travail, pour son investissement et le temps consacré à la chose publique.

La fête des Céciliennes se déroulera du 16 au 19 août 2015 à Attalens. En tant que Présidente du comité d'organisation, Mme Gabrielle Bourguet donne quelques informations sur le déroulement de la manifestation.

M. Siméon Berset demande si nous avons des informations concernant la revitalisation de la Biorde. M. Richard Houriet lui indique que des documents ont été refaits et que nous sommes dans l'attente de l'avancement du dossier. Pour l'instant, nous n'avons pas de date à communiquer.

Mme Valérie Cottet relève le fait que de plus en plus de personnes se font incinérer et trouve dommage qu'on enlève des tombes alors qu'il y a assez de place. Mme Christiane Houriet lui précise que le règlement du cimetière stipule que les tombes doivent être enlevées après 20 ans. Toutefois, des prolongations sont accordées, sur demande.

M. Richard Houriet indique à M. Charles-Henri Potel qu'une conduite d'eau potable va être changée par la commune au chemin de la Diey. En ce qui concerne le remplacement des conduites privées d'eau claire, M. le Président précise que la commune n'entre pas en matière.

En parlant d'un tronçon au chemin de la Diey, M. Charles-Henri Potel demande à quel moment la commune peut intervenir auprès des propriétaires pour leur dire qu'ils doivent refaire la route. M. le Président lui explique que la commune peut intervenir uniquement lorsque la route n'est plus franchissable ou qu'elle représente un danger quelconque.

Au nom de la commission financière, M. Bernard Rüegg remercie M. Serge Praz ainsi que Mme Cristina Beaud pour l'élaboration de ce budget et pour toutes les explications fournies. Des

remerciements sont également adressés à l'ensemble du Conseil communal pour son engagement envers la population.

M. Savio Michellod donne quelques explications sur l'existence des indemnités forfaitaires : *l'indemnité forfaitaire est une aide financière d'un montant de Fr. 15.00 à Fr. 25.00 par jour accordée aux parents et aux proches qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. Les critères d'octroi de cette indemnité sont les suivants :*

- *Faire ménage commun avec la personne impotente ou vivre dans le voisinage immédiat de celle-ci, fournir l'aide ou l'assistance quotidiennement, avoir fourni une aide pour les actes ordinaires de la vie depuis au moins 60 jours sans interruption et avoir son domicile légal dans le canton depuis 2 ans au moins.*

Mme Pascale Zimmermann, au nom de ses collègues, adresse des remerciements à M. François Genoud pour sa disponibilité et le temps consacré à sa fonction de Syndic. Elle rappelle que les Conseillers communaux sont joignables pour toutes questions liées à leurs dicastères.

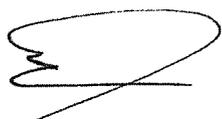
M. le Président a le regret de faire part à l'assemblée communale de la démission de M. Jean-Claude Maeder, avec effet au 31 janvier 2015. L'élection complémentaire devrait avoir lieu courant mars 2015. M. le Président remercie chaleureusement M. Jean-Claude Maeder pour les 10 années durant lesquelles il s'est investi et a assumé ses dossiers à la satisfaction de tous. M. le Président lui souhaite une heureuse retraite politique et lui réitère ses sincères remerciements.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier M. Serge Praz pour la préparation et la présentation des budgets. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud et Patricia Gabriel, à notre apprentie Mme Cindy Tâche, et à M. Roland Girard pour la préparation de la salle et pour le travail qu'il accomplit tout au long de l'année.

M. le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

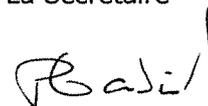
L'assemblée est levée à 21h30.

Le Président



François Genoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel